ABG INVESTISSEMENTS
Société civile au capital de 342.748,70 euros
Siège social : 17 chemin des Oiseaux – 66700 Argelès-sur-Mer
882 326 184 RCS Perpignan

(la "**Société**")

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU GERANT

EN DATE DU 25-03-2025

Monsieur Bernard Grill, né le 30 septembre 1954 à Perpignan (66), de nationalité française, demeurant 17 chemin des Oiseaux à Argelès-sur-Mer (66700), agissant en qualité de gérant de la Société,

après avoir rappelé que :

- aux termes d'une lettre en date de ce jour, Madame Alexandra Grill, née le 19 avril 1978 à Perpignan (66), de nationalité française, demeurant 1 rue Antoine Bourdelle à Chambray-lès-Tours (37170) ("**Madame Alexandra Grill**") a formulé une demande de rachat de la pleine propriété de 172.556 parts sociales de la Société pour un prix de 101.808,04 euros et de la nue-propriété de 111.000 parts sociales de la Société pour un prix de 39.294 euros ; au prix global de 141.102,04 euros ;

- aux termes d'une lettre en date de ce jour, Monsieur Bernard Grill, né le 30 septembre 1954 à Perpignan (66), de nationalité française, demeurant 17 chemin des Oiseaux à Argelès-sur-Mer (66700) ("**Monsieur Bernard Grill**") a formulé une demande de rachat de l'usufruit de 111.000 parts sociales de la Société au prix de 26.196 euros ;

aux termes de l'acte constatant les décisions unanimes des associés de la Société en date de ce jour, les associés de la Société ont :

- conféré tous pouvoirs au gérant à l'effet de procéder à la réalisation matérielle de la réduction de capital et du rachat de parts, et notamment pour apporter aux statuts les modifications en découlant ; et

- autorisé le rachat des parts sociales de Madame Alexandra Grill et de Monsieur Bernard Grill et décidé de réduire le capital social de la Société de 342.748,70 euros à 175.450,66 euros par voie de rachat de 283.556 parts sociales, au prix global de 167.298,04 euros ;

décide en conséquence,

1. d’annuler à compter de ce jour les 172.556 parts sociales de la Société rachetées à Madame Alexandra Grill, étant précisé que la Société verse ce jour à Madame Alexandra Grill un montant de 101.808,04 euros en paiement des parts sociales rachetées ;

2. d’annuler à compter de ce jour les 111.000 parts sociales de la Société dont la nue-propriété est rachetée à Madame Alexandra Grill et l’usufruit à Monsieur Bernard Grill, étant précisé que la Société verse ce jour à Madame Alexandra Grill un montant de 39.294 euros en paiement de la nue-propriété rachetée et à Monsieur Bernard Grill un montant de 26.196 euros en paiement de l’usufruit racheté ;

3. en conséquence, conformément à l’acte constatant les décisions unanimes des associés visé dans l’exposé préalable, le capital social de la Société est réduit de 342.748,70 euros à 175.450,66 euros ;

4. le gérant décide de modifier l'article 7 (*Capital Social*) des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

   "Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-quinze mille quatre cent cinquante euros et soixante-six centimes (175.450,66 €) et est divisé en deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent soixante-quatorze (297.374) parts de cinquante-neuf centimes (0,59 €) chacune, réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

   - *à Monsieur Bernard Grill, 207.167 parts en pleine propriété numérotées de 1 à 207.167 et 90.207 parts en usufruit numérotées de 207.168 à 297.374 ;*

   - *à Madame Alexandra Grill, 90.207 parts en nue-propriété numérotées de 207.168 à 297.374."*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d’un original, d’un extrait ou d’une copie certifiée conforme du présent procès-verbal en vue d’effectuer, partout où besoin sera, toutes formalités prescrites par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant.

Bernard Grill

Certified by yousign

Monsieur Bernard Grill